

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 14 janvier 2020

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Interdiction d'importation de produits à base de porc présentant un risque sanitaire élevé vis-à-vis de la peste porcine africaine

Le gouvernement a interdit l'importation en Nouvelle-Calédonie d'aliments pour animaux en provenance de Chine et de Hong-Kong. Il a également interdit l'importation de jouets alimentaires à base de porc (os à mâcher et oreilles séchées) fabriqués dans des pays contaminés par la peste porcine africaine.

La peste porcine africaine est une épizootie fatale et très contagieuse pour les porcs, entraînant des pertes économiques dramatiques pour les éleveurs ainsi que des restrictions commerciales drastiques. Le virus est extrêmement résistant dans les viandes et sous-produits porcins, la maladie se transmet donc souvent par l'ingestion de viande porcine, de produits à base de viande ou de déchets issus de ces produits, par d'autres porcs. Seul un traitement thermique minimal de 70°C à cœur pendant 30 minutes permet de l'inactiver.

Loin de s'atténuer, l'épidémie en cours depuis 2017 continue de toucher de plus en plus de pays asiatiques, se rapprochant dangereusement de la Nouvelle-Calédonie. De plus, du fait du statut sanitaire très favorable de la Nouvelle-Calédonie, les mesures de biosécurité au sein et entre les élevages porcins calédoniens (échanges d'animaux, circulation de véhicules et de personnes...) ne permettraient pas à ce jour de bloquer la propagation du virus s'il entraînait sur le territoire. En particulier la distribution d'eaux grasses (déchets issus des restes de table) aux porcs, actuellement pratiquée par de nombreux détenteurs de porcs, présente un risque important et doit donc être évitée.

Des sensibilisations auprès des éleveurs, des vétérinaires, des importateurs et des agents aux frontières ont déjà été menées en 2019 par le SIVAP et seront renouvelées en 2020 face à ce risque croissant. À noter par ailleurs, que l'importation de viandes et produits porcins destinés à la consommation humaine, lorsqu'ils ne sont pas traités thermiquement, est d'ores et déjà interdite en provenance de pays contaminés depuis les années 90, et que le virus ne présente aucun danger pour l'homme.

* *
*